

Demande de certificat de non-opposition

(Article 505 du code de procédure civile)

Vous souhaitez obtenir un certificat attestant l'absence de contestation contre une décision vous concernant. Vous devez adresser votre demande au greffe de la juridiction devant laquelle une opposition peut être formée.

Cette indication vous a été donnée dans la notification ou la signification que vous avez reçue.

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : _____

Votre raison sociale (si vous êtes une personne morale) : _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie le cas échéant :

Identité de l'autre partie :

Madame Monsieur

Son nom de famille (nom de naissance) : _____

Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Ses prénoms : _____

Sa raison sociale (si c'est une personne morale) : _____

Les références de la décision pour laquelle vous demandez un certificat de non opposition :

Décision rendue le :

Par:

Le tribunal judiciaire de : _____

Précisez le nom de la chambre : _____

ou son numéro : _____

ou le service concerné : _____

Le tribunal de proximité de : _____

Le tribunal de grande instance de : _____

Précisez le nom de la chambre : _____

ou son numéro : _____

ou le service concerné : _____

Le tribunal correctionnel de : _____

Précisez le nom de la chambre : _____

ou son numéro : _____

ou le service concerné : _____

Le tribunal pour enfants de : _____

Le tribunal d'instance de : _____

Le tribunal de police de : _____

Le conseil de prud'hommes de : _____

La cour d'appel de : _____

Précisez le nom de la chambre : _____

ou son numéro : _____

ou le service concerné : _____

La cour d'assises de : _____

Autre (précisez) : _____

Votre affaire concerne (facultatif) :

Précisez en quelques mots :

Destinataire de votre formulaire :

Vous pouvez adresser votre demande par voie postale au greffe de la juridiction. Vous pouvez rechercher les coordonnées de la juridiction à laquelle votre demande doit être adressée en cliquant sur ce lien : <https://www.justice.fr>

Pour les certificats de non-opposition relatifs à une décision rendue par la juridiction de proximité, votre demande est à adresser au tribunal judiciaire ou au tribunal de proximité situé dans la même ville.

Le

Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.